

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les
territoires et de la décentralisation

Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

Arrêté du 24 septembre 2024

**portant agrément d'une psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010
relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : PTDT2425822A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, en date du 24 septembre 2024, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains :

Psychologue : Diane PROVOOST.